DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES COMMUNE DE POLLESTRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°2023 052

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 24	Votants 27
Date de Convocation	2 juin 2023		
Séance du	9 juin 2023		

Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,

Etaient présents : J.Ch. MORICONI - C. LEVY — Ch. QUEYRAT - J.Ch. VERGEYNST - A. CORDERO - G. CASAS - F. PLUJA - A. BERNARD - A. LOPEZ - J.M. THOBOIS - P. DONOT - E. BREBION - T. RENARD - D. CREN - V. GUILLEMIN - C. BALDO - P. MARECHAUX - M. MARTIN - N. COLELLA - J. BADIE - P. WADIH - A. BAUER - A. LE MOIGNE - E. MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration: M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELA à J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS à F. PLUJA

Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0

Secrétaire de séance : Catherine LEVY

<u>OBJET</u>: Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) pour l'année scolaire 2023-2024

Dans le cadre de la mise en place, depuis 2013, d'un ENT académique 1^{er} degré, Monsieur le Maire soumettra à l'examen du Conseil municipal la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) pour l'année scolaire 2023-2024.

L'ENT (environnement numérique de travail) est un moyen de communication moderne, adapté et évolutif pour développer l'usage du numérique dans les classes.

Il permet à l'ensemble de la communauté éducative un accès sécurisé sur l'application, des formations ainsi que le développement des ressources pédagogiques.

L'objet de la convention est de définir le cadre général de la mise œuvre de l'ENT-école pour les élèves des écoles de la commune de Pollestres. L'ENT-école offre ainsi, à chaque usager (enseignant, élève, parent, personnel de la commune) un accès simple, dédié et sécurisé aux outils et contenus dont il a besoin.

Monsieur le Maire propose la signature de ladite convention pour l'année 2023-2024 (jusqu'au 1^{er} septembre 2024), ce qui représente un coût de 45 € par école et par an, soit un montant total de 90 € (école élémentaire Pau Casals et école maternelle Paul Eluard).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour l'année scolaire 2023-2024;
- INDIQUE que les sommes afférentes à cette convention seront inscrites sur le budget de l'année en cours.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME

> Le Maire, Jean-Charles MORICONI.